ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Conseil de l'Europe

Question écrite n° 103100

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). En effet, selon les informations publiées par la presse, le Gouvernement français a adressé à la CEDH une liste de trois candidats au poste de juge, dont deux candidats appuyés par le « groupe français de la Cour permanente d'arbitrage » de La Haye, et un candidat, député et avocat, imposé par le Gouvernement. Il semblerait que la Cour ait refusé de recevoir la délégation française et d'examiner les candidatures françaises. Elle lui demande de lui indiquer pourquoi le Gouvernement n'a pas respecté la procédure qu'il avait lui-même mise en place pour la désignation des candidats aux fonctions de juge de la Cour européenne des droits de l'Homme et pour quelles raisons le Gouvernement a présenté une candidature manifestement inadaptée.

Données clés

Auteur : Mme Danielle Bousquet
Circonscription : Côtes-d'Armor (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 103100
Rubrique : Organisations internationales
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2600
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)